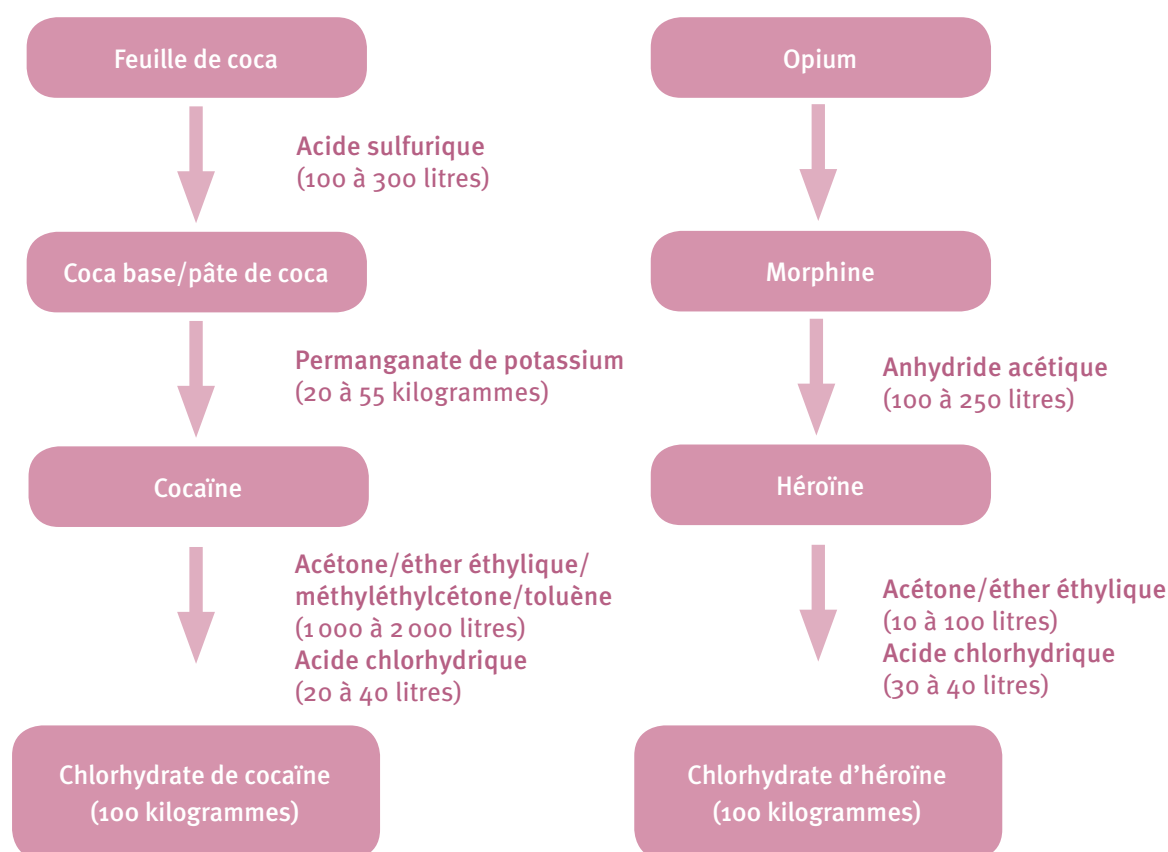


Annexe VIII

Utilisation de substances inscrites aux Tableaux dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

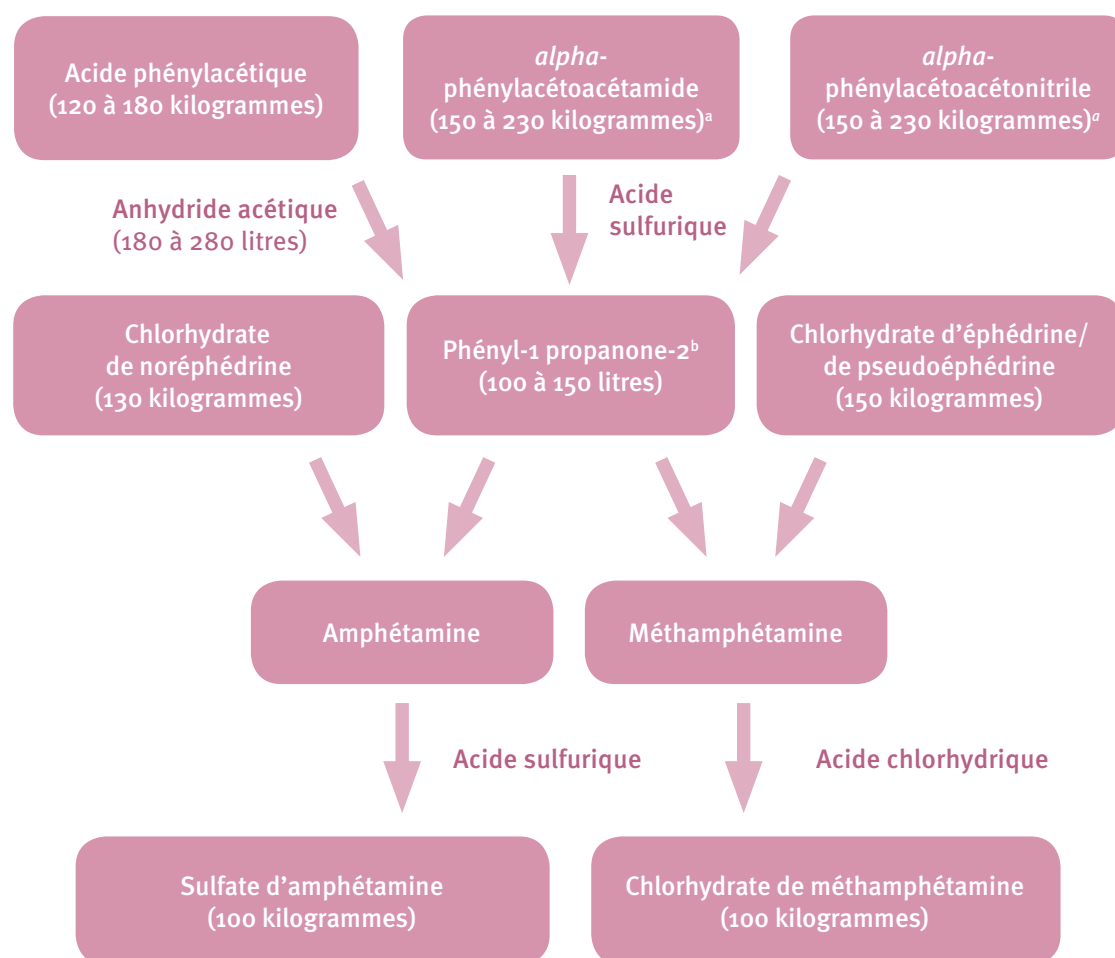
Les figures I à V ci-après montrent comment les substances inscrites aux Tableaux sont utilisées pour fabriquer illicitement des stupéfiants et des substances psychotropes. Les quantités approximatives indiquées se fondent sur les méthodes de fabrication courantes. D'autres méthodes de fabrication faisant appel à des substances inscrites aux Tableaux – voire à des substances non inscrites, à la place ou en plus des substances inscrites – sont également utilisées dans certaines régions géographiques.

Figure I. Fabrication illicite de cocaïne et d'héroïne : substances inscrites et quantités approximatives de ces dernières nécessaires pour la fabrication illicite de 100 kilogrammes de chlorhydrate de cocaïne ou d'héroïne



Note : L'extraction de la cocaïne de la feuille de coca ainsi que la purification de la pâte de coca et celle de la cocaïne et de l'héroïne brutes (forme base) exigent l'utilisation de solvants, d'acides et de bases. Beaucoup de ces produits chimiques sont utilisés à tous les stades de la fabrication de drogues.

Figure II. Fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine : substances inscrites et quantités approximatives de ces dernières nécessaires pour la fabrication illicite de 100 kilogrammes de sulfate d'amphétamine et de chlorhydrate de méthamphétamine

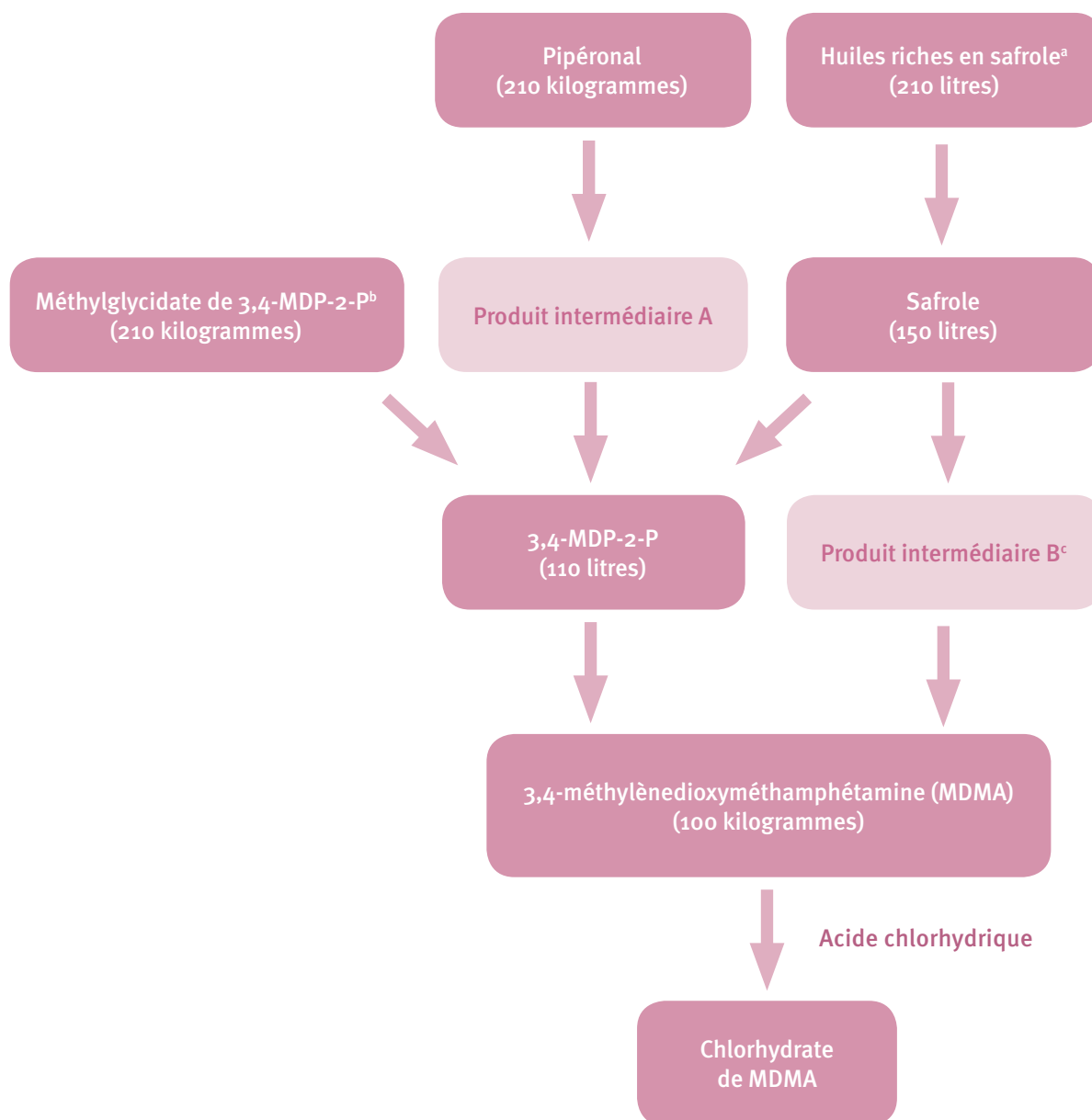


Note : La méthcathinone, stimulant de type amphétamine moins fréquent, peut être fabriquée à partir de chlorhydrate d'éphédrine ou de pseudoéphédrine, et nécessite les mêmes quantités environ que la méthamphétamine pour obtenir 100 kg de sel (chlorhydrate).

^aCette fourchette est liée au fait que l'APAA et l'APAAN sont des précurseurs sur mesure sans utilisation légitime reconnue et qu'ils sont donc souvent impurs (contrairement aux produits de qualité industrielle).

^bLes méthodes qui utilisent le phényl-1 propanone-2 permettent d'obtenir un mélange racémique de *d,l*-méth/amphétamine, tandis que les méthodes qui utilisent l'éphédrine, la pseudoéphédrine ou la noréphédrine permettent d'obtenir de la *d*-méth/amphétamine. L'étape suivante, le mélange racémique de *d,l*-méth/amphétamine peut être – et est effectivement – dissocié dans les laboratoires illicites pour obtenir de la *d*-méth/amphétamine.

Figure III. Fabrication illicite de 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) et de drogues apparentées : substances inscrites et quantités approximatives de ces dernières nécessaires pour la fabrication illicite de 100 kilogrammes de MDMA



Note : L'isosafrole, autre précurseur de la MDMA placé sous contrôle international, n'est pas mentionné dans cette figure, car il n'est que rarement utilisé comme matière première ; c'est un produit intermédiaire utilisé dans des méthodes alternatives de fabrication de la MDMA à partir de safrole, exigeant environ 300 litres de safrole pour fabriquer 100 kg de MDMA.

^aDans l'hypothèse où les huiles riches en safrole ont une teneur en safrole d'au moins 75 %.

^bDésigne, aux fins de la présente figure, l'ester méthylique et les sels de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P (à savoir des précurseurs sur mesure spécialement conçus, sans utilisation légitime reconnue et donc souvent impurs (contrairement aux produits de qualité industrielle)).

^cIl faut 200 litres de safrole pour fabriquer 100 kg de MDMA avec le produit intermédiaire B.

Figure IV. Fabrication illicite de méthqualone et de phencyclidine : substances inscrites et quantités approximatives de ces dernières nécessaires pour la fabrication illicite de 100 kilogrammes de méthqualone et de phencyclidine

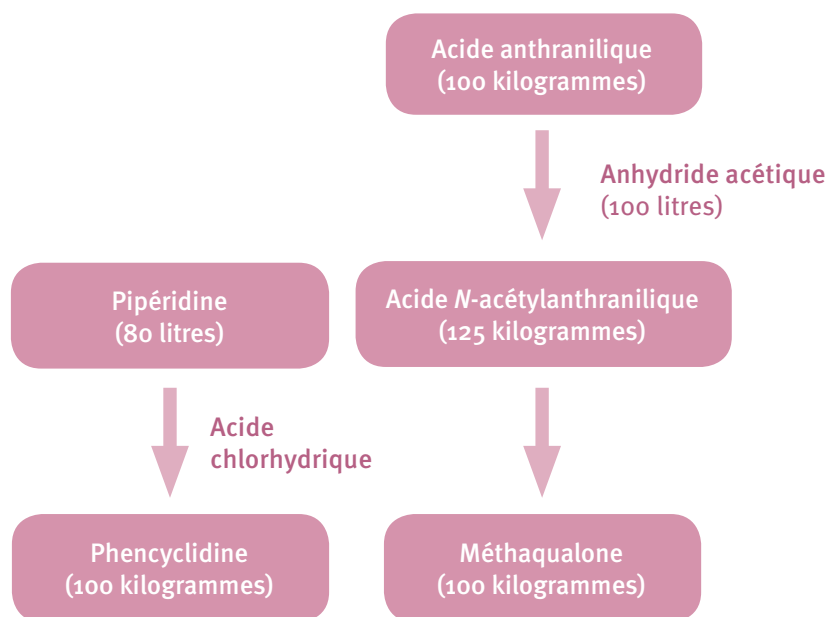


Figure V. Fabrication illicite de diéthylamide de l'acide lysergique (LSD) et de fentanyl : substances inscrites et quantités approximatives de ces dernières nécessaires pour la fabrication illicite de 1 kilogramme de LSD ou de fentanyl

